RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 29 JAN. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de corps de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Sophie MARMOIS, chargée d'études documentaires hors classe, cheffe du bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels, service des musées de France, sous-direction des collections, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Marlène DE QUELEN, chargée d'études documentaires, cheffe régie des œuvres département des objets d'art, musée du Louvre ;

- Madame Catherine GIRAUDON, chargée d'études documentaires, chargée du suivi du récolement décennal des collections des musées de France, DGPA-bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels ;
- Monsieur Grégory ZEIGIN, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, archiviste, responsable de fonds d'archives département des archives et de la bibliothèque médiathèque du patrimoine et de la photographie, médiathèque de l'architecture et du patrimoine Charenton-le-Pont.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Marlène DE QUELEN, chargée d'études documentaires, cheffe régie des œuvres département des objets d'art, musée du Louvre.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 9 JAN. 2024

La ministre de la culture, Pour la ministre et par délégation : La sous directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES